

**Menaces et agressions à l'encontre des maires dans l'exercice de leur mandat :
questionnaire**

Comment répondre à la consultation organisée par le Sénat ?

Vous pourrez répondre à ce questionnaire sur la plateforme de consultation des élus locaux mise en place par le Sénat, accessible, par internet, à l'adresse suivante :

<https://participation.senat.fr/>

S'il s'agit de votre première participation à une consultation du Sénat, inscrivez-vous en cliquant, en haut à droite de la page, sur le lien :

Inscription

Remplissez alors un nom, une adresse mail valide et choisissez un mot de passe. Il vous sera demandé de valider cette inscription, en cliquant sur le lien qui vous sera envoyé, par mail, à l'adresse que vous avez renseignée :

[Confirmer mon adresse électronique](#)

Afin de vérifier qu'aucun robot informatique ne remplit ce questionnaire à votre place, le système CAPTCHA est utilisé. Il peut vous être demandé, lors de l'inscription, de cliquer sur une ou plusieurs images.

Une fois inscrit, toutes les consultations en cours, organisées par le Sénat à destination des élus, vous seront accessibles.

Pour la présente consultation, cliquez sur le lien :

[Consultation sur les menaces et les agressions auxquelles sont confrontés les maires](#)

Vous pouvez alors répondre au questionnaire. **N'oubliez pas de valider avant de quitter la page.**

Merci de privilégier l'usage de Firefox ou d'Internet explorer, les autres navigateurs ne permettant pas un affichage optimal du questionnaire.

*Pour toute difficulté, vous pouvez contacter la cellule internet du Sénat,
par mail, à l'adresse suivante : cellule-internet@senat.fr*

*Si vous ne parvenez pas à remplir le questionnaire en ligne, il vous est possible de
l'envoyer, par courrier ou par mail (consultation.maires.lois@senat.fr),
à la commission des lois du Sénat.*

Pour chaque question, choisissez la ou les réponses sélectionnées.

1. Vous êtes :

- Un homme
- Une femme

2. Quel **mandat** exercez-vous actuellement :

- Maire
- Adjoint au maire ayant reçu une délégation de fonctions
- Conseiller municipal ayant reçu une délégation de fonctions

3. S'agit-il de :

- Votre premier mandat
- Votre deuxième mandat
- Votre troisième mandat
- Si plus, préciser :

4. Votre **commune** comprend :

- Moins de 499 habitants
- Entre 500 et 999 habitants
- Entre 1 000 et 3 499 habitants
- Entre 3 500 et 9 999 habitants
- Entre 10 000 et 19 999 habitants
- Entre 20 000 et 99 999 habitants
- Plus de 100 000 habitants

5. Dans quel **département** votre commune est-elle située ? (indiquer le numéro du département)

6. Votre commune dispose-t-elle d'un **service de police municipale ou intercommunale** :

- Oui
- Non

Si oui, quelles catégories d'agents ce service comprend-il (policiers municipaux, garde-champêtres, ASVP) ?

Et combien d'agents ?

7. Avez-vous été **victime**, dans le cadre de l'exercice de vos fonctions de maire (ou d'adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué) :

- D'incivilités (impolitesse, agressivité, etc.)
- D'injures ou d'outrages
- De menaces verbales ou écrites
- D'agressions physiques ou de violences
- Non concerné

8. Votre famille ou vos proches ont-ils également été victimes de ces mêmes comportements :

- Oui
- Non

9. Dans quelles **circonstances ou à quelle occasion ces faits se sont-ils déroulés** :

- Dans le cadre de l'administration générale de votre collectivité et des services publics qui en dépendent
- Dans le cadre de l'exercice de vos pouvoirs de police administrative. Dans ce cas, indiquer si cet exercice faisait suite :
 - À des dépôts sauvages de déchets ou d'encombrants
 - À un stationnement gênant
 - À l'occupation illicite d'un terrain public ou privé
 - À un conflit sur l'application des règles d'urbanisme
 - À la mise en œuvre d'une procédure d'immeuble menaçant ruine
 - À des troubles de voisinage
 - Autre. Préciser :
- À l'occasion d'un déplacement sur la voie publique ou d'une réunion publique
- Sur les réseaux sociaux
- Autre :
- Non concerné

Préciser ces circonstances :

10. Avez-vous le sentiment que ces agissements sont devenus plus fréquents depuis le début du mandat en cours (2014) :

- Oui
- Non
- Non concerné

11. Diriez-vous que les incivilités que vous avez, le cas échéant, subies ou que vous subissez sont :

- Rares
- Fréquentes
- Très fréquentes
- Non concerné

12. Avez-vous **porté plainte** auprès des services de police ou de gendarmerie compétents :

- Oui
- Non
- Non concerné

Si non, pourquoi ?

13. En cas de plainte, des **suites judiciaires** ont-elles été données aux faits dont vous avez été victime :

- Oui, une condamnation a été prononcée à l'encontre de l'auteur
- Oui, des poursuites ont été engagées mais le jugement n'a pas encore eu lieu
- Oui, des poursuites ont été engagées mais l'affaire a fait l'objet d'un classement sans suite
- Non, aucune suite judiciaire n'a été donnée
- Je n'en ai pas été informé(e)
- Non concerné

14. Si vous avez été victime d'agressions physiques, de menaces ou d'outrages, avez-vous bénéficié d'une **protection juridique (prise en charge d'un avocat, réparation du préjudice, etc.)** :

- Par la commune
- Par l'État (dans le cadre de vos activités d'agent de l'État)
- Je n'ai bénéficié d'aucune protection juridique
- Non concerné

Dans la négative, pourquoi ?

.....

15. Avez-vous, à l'occasion des agressions, menaces ou outrages dont vous avez été, le cas échéant, victime, reçu une assistance de la part des services de l'État :

- Oui
- Non
- Non concerné

16. Selon vous, quelles actions pourraient être menées pour empêcher les agressions, menaces et outrages à l'encontre des élus locaux ou leur renouvellement ?

.....

17. Les faits à l'origine du décès de M. Jean-Mathieu Michel, maire de Signes, ont eu lieu alors qu'il assurait ses **missions de police** sur le territoire de sa commune.

Estimez-vous disposer de moyens de contrainte suffisants (pouvoirs de mise en demeure, d'astreinte, d'exécution d'office aux frais du contrevenant, etc.) pour faire respecter vos arrêtés de police administrative :

- Oui
- Non

Si non, dans quels domaines des améliorations vous paraissent-elles nécessaires ?

.....

En cas d'infraction à vos arrêtés de police, jugez-vous que les conditions dans lesquelles ces **infractions** sont constatées et réprimées (constat par procès-verbal, prononcé et recouvrement des amendes, etc.) sont satisfaisantes :

- Oui
- Non

Dans la négative, quelles améliorations estimez-vous souhaitables ?

.....